

Notice déclarative des auteurs ou ayants droit non identifiés des œuvres diffusées

Les Archives nationales d'outre-mer, service à compétence nationale, rattaché au ministère de la Culture et de la Communication (Service interministériel des archives de France), sis 29 chemin du Moulin Detesta – 13090 Aix-en-Provence, a créé le présent site Internet afin de mettre en ligne un ensemble de documents iconographiques sur le site Internet situé à l'adresse

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/sdx/ulyse/>

Ce projet a pour seul objectif de permettre aux utilisateurs du présent site et notamment aux chercheurs de visualiser et de consulter ces documents à des fins exclusivement culturelles, informationnelles et de recherche. De ce fait, aucune exploitation commerciale de ces documents ne saurait être envisagée.

Toutefois, les Archives nationales d'outre-mer ont acquis les différents documents diffusés sur le site notamment par acquisitions, dons, legs, datations et versements. Il apparaît que, concernant certaines œuvres, certains des auteurs et ayants droit n'ont pu être identifiés ou apparaissent sous des pseudonymes non identifiables lesquels pourraient être liés à un éventuel auteur.

Compte tenu de sa mission d'authentification et d'archivage des collections de documents, dans l'hypothèse où un auteur, ou un ayant droit, viendrait à identifier, de manière certaine, une de ses œuvres, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec le Centre des archives d'outre-mer afin que la paternité des droits sur l'œuvre en cause soit rétablie conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

Dans cette perspective, nous vous remercions préalablement de bien vouloir remplir le formulaire suivant et nous le retourner, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée ci-avant :

Cote ANOM :

Titre en langue originale :

Titre en français :

Nom de l'auteur et nationalité :

Lien avec l'auteur (si vous êtes un ayant-droit) :

Date et lieu de divulgation de l'œuvre :

Support de l'œuvre :

Observations quant à la revendication de la paternité de l'œuvre :

Coordonnées (nom, prénom, nationalité, adresse et signature) :

MISE EN GARDE : Les Archives nationales d'outre-mer se réservent le droit d'apprécier l'opportunité de toute demande de revendication de la paternité des œuvres présentes sur le site. Par ailleurs, au regard de la loi du 9 février 1895 laquelle sanctionne de peines correctionnelles la fraude consistant à usurper le nom ou la signature d'autrui pour désigner une œuvre de peinture, de dessin et de gravure ainsi qu'au regard de l'ensemble des dispositions liées à la contrefaçon, les Archives nationales d'outre-mer ne sauraient être tenu responsable de toute fraude quant à l'origine et la titularité des droits sur les œuvres diffusées.